



Conseil économique et social

Distr. générale
10 avril 2018

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Forum régional africain pour le développement durable
Quatrième session
Dakar, 2-4 mai 2018

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Réunions parallèles de groupes de travail
sur les sous-thèmes de la session : f) Renforcement
des moyens de mise en œuvre et partenariat
aux fins du développement durable

Document de travail sur le sous-thème « Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable »

I. État d'avancement de la mise en œuvre de l'objectif 17

1. L'objectif de développement durable 17 préconise un fort engagement en faveur d'un partenariat et d'une coopération mondiale pour la réalisation des objectifs de développement durable.

2. Des ressources financières sont affectées à la réalisation des objectifs de développement durable : l'aide publique au développement (APD) nette allant à l'Afrique a atteint 27 milliards de dollars en 2016, dont 24 milliards à l'Afrique subsaharienne, ce qui représente en termes réels, pour l'Afrique, une diminution de 0,5 % et pour l'Afrique subsaharienne de 0,7 %¹. L'APD mondiale, telle qu'elle est mesurée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), représente actuellement environ 160 milliards de dollars par an; elle demeure l'un des moteurs les plus spécifiques et les plus importants de la coopération pour le développement, principalement celle des pays de l'OCDE et des donateurs non traditionnels nouveaux. Cependant, d'autres ressources, comme l'investissement étranger direct (IED), les marchés des capitaux, les ressources intérieures et les envois de fonds des travailleurs migrants, dépassent ensemble considérablement l'APD².

* ECA/RFSD/2018/1

¹ Voir Organisation pour la coopération et le développement économiques, *Development Aid Rises Again in 2016* (Paris, 2017).

² En 2016, l'IED allant à l'Afrique atteignait 59 milliards de dollars, l'IED allant à l'Afrique subsaharienne atteignant 45 milliards de dollars, soit une diminution de 7 %. Les ressources intérieures, surtout les recettes fiscales, ont notablement augmenté pour atteindre 7 700 milliards de dollars par an à l'échelle mondiale, dont 530 milliards de dollars par an en Afrique subsaharienne. Les envois de fonds effectués par les travailleurs migrants atteignent au total 340 milliards de dollars par an (voir Organisation pour la coopération et le développement économiques, *Aid Rises Again in 2016* (2017). En 2017, l'Afrique a reçu en envois de fonds 38 milliards (voir Groupe de la Banque mondiale et Knomad, *Migration and Remittances: Recent Developments and Outlook* (2017)), tandis que les marchés financiers locaux et internationaux, par

3. C'est dans ce contexte évolutif du financement mondial du développement que l'on constate une transition d'un modèle privilégiant la couverture des besoins financiers par l'APD et la dette extérieure, à une autre version du modèle faisant une place plus large à la mobilisation des ressources intérieures (MRI) et à d'autres instruments financiers nouveaux. Pour ce qui est de la coopération Sud-Sud, elle a continué à profiter, en 2017, d'un élargissement de sa portée, au-delà de la coopération technique et de l'échange de connaissances³. Dans le domaine de la création de capacités, on constate en Afrique une résurgence d'une planification détaillée du développement qui correspond mieux à un dosage de méthodes privilégiant l'État et de méthodes marchandes, orientées vers les objectifs d'une bonne articulation de l'économie et d'une société inclusive. S'agissant de la capacité statistique, les pays africains reconnaissent de plus en plus qu'il leur faut améliorer leurs statistiques, celles-ci aidant à définir des politiques objectives et à prendre des décisions fondées sur les faits, à mieux faciliter la mise en œuvre des politiques choisies, suivre les progrès, évaluer les résultats et les effets des plans de développement, ainsi que les principaux instruments mondiaux et régionaux de développement. De ce fait, la demande de statistiques de qualité, bien ventilées et obtenues au moment opportun, a considérablement augmenté en Afrique au cours des dernières décennies.

4. Dans le domaine de la science, la technologie et l'innovation (STI), des progrès ont bien été réalisés et, pourtant, les difficultés persistent, empêchant leur pleine intégration dans le développement de l'Afrique. Ces difficultés ont trait à la définition des politiques, aux instruments d'application, au financement, au renforcement des capacités, à la fourniture de personnel qualifié, à la recherche-développement, à l'égalité des sexes, et à l'intégration régionale, notamment⁴.

5. Plusieurs des cibles des objectifs de développement durable concernent le commerce international et la politique commerciale, thèmes transversaux qui sont pertinents pour la réalisation de l'objectif de développement durable 17. Il y a une volonté de continuer à promouvoir un commerce équitable, l'IED et la coopération avec le secteur privé afin de mieux résoudre les problèmes de l'Afrique. Malheureusement, les courants mondiaux d'échanges ne sont pas actuellement favorables à l'Afrique; au début de la réalisation des objectifs de développement durable, la contribution de l'Afrique au commerce mondial reste marginale, *de l'ordre de 3 %*, et toujours avec une forte prépondérance du commerce des produits de base.

II. Examen détaillé de la réalisation de chacune des cibles de l'objectif de développement durable 17

6. L'objectif de développement durable 17 est assorti de 19 cibles regroupées en cinq catégories : finance, STI, création de capacités, commerce et questions systémiques.

exemple, sont maintenant une source de plus en plus considérable de capitaux pour les pays en développement.

³ Voir le rapport du Secrétaire général sur l'état de la coopération Sud-Sud. Ces changements sont caractérisés par trois facteurs : a) une définition nationale des politiques fondée sur les ressources financières disponibles, un cadre politique et réglementaire, du personnel spécialisé, des innovations administratives et méthodologiques ; b) l'expansion du nombre des acteurs intervenant dans la coopération Sud-Sud dans le cadre de leurs activités principales ; c) une nouvelle vague d'institutions multilatérales se consacrant à la coopération Sud-Sud, en particulier pour le financement des activités.

⁴ Voir Déclaration ministérielle, Third Africa Science, Technology and Innovation Forum, Le Caire, 10-12 février 2018.

A. Finance

7. La mise en œuvre du Programme 2030 dépend dans une large mesure de la capacité de l'Afrique de mobiliser des ressources financières et non financières adéquates, prévisibles et obtenues au bon moment. Le Programme d'action d'Addis-Abeba réaffirme que la mobilisation et l'utilisation efficace des ressources intérieures, s'appuyant sur le principe de l'appropriation nationale, sont indispensables pour réaliser les objectifs de développement durable. L'APD est de longue date une importante source de financement; cependant, elle ne représente qu'une très faible proportion de l'ensemble du panier de ressources disponibles dans les pays en développement pour investir dans le développement durable. Selon les statistiques de l'OCDE, l'aide programmable par pays accordée aux pays les moins avancés (PMA) et autres pays à faible revenu a augmenté de 3 % par rapport à 2014, pour atteindre 39,8 milliards de dollars en 2015, tandis que la projection du niveau de l'aide programmable par pays diminuerait pour certains des PMA entre 2016 et 2019 – 47 922 millions de dollars en 2016 et 47 613 millions de dollars en 2017 pour l'Afrique seule⁵.

8. La diminution des apports d'IED à l'Afrique, sa répartition inégale dans le continent, allant de pair avec une légère baisse de l'aide bilatérale, s'est accompagnée de l'émergence et de l'élargissement, ces dernières années, d'activités menées par de nouveaux partenaires de développement, de nouvelles institutions de financement du développement, des fonds spécialisés public-privé s'occupant d'une question donnée, des organisations philanthropiques et des investisseurs privés soucieux d'impacts. Ces possibilités sont complétées par un ensemble détaillé de politiques adoptées par les États Membres et sont analysées dans le Programme d'action d'Addis-Abeba.

9. Dans le cas d'investissements majeurs, bien qu'il soit également nécessaire de recourir à un financement extérieur concessionnel et à l'émission de dettes, de façon générale le consensus est qu'il faut recourir surtout aux ressources intérieures pour financer la réalisation des objectifs de développement durable. L'élargissement de la marge de manœuvre budgétaire nationale, par une accélération de la croissance économique permettant de meilleures recettes fiscales, devrait augmenter les recettes publiques disponibles qui peuvent être affectées à une augmentation des investissements publics dans les secteurs de la santé publique et de l'éducation, de la protection de l'environnement, de l'infrastructure et de l'énergie durable, du développement rural, de la paix et la sécurité, des mesures prises pour faire face au changement climatique, ainsi que d'un soutien à la production de statistiques – objectif transversal s'appliquant à tous les objectifs de développement durable. La mobilisation des ressources intérieures est donc une entreprise qui concerne un grand nombre d'acteurs et qui doit faire l'objet d'interventions coordonnées dans les institutions continentales, régionales et nationales, sachant en outre qu'il faut renforcer la lutte contre les flux financiers illicites⁶.

10. Il ne fait pas de doute que la réalisation des objectifs de développement durable et la préservation de la viabilité de la dette sont nécessaires. Au cours des 10 dernières années – et comme la région a bénéficié d'un allègement de la dette publique –, dans beaucoup de pays africains, la dette publique a dangereusement augmenté. Beaucoup de pays ont amélioré leur possibilité de recourir aux marchés financiers internationaux, ce qui les a exposés à l'instabilité des marchés et aux chocs financiers. Le ratio régional d'endettement public global au PIB est passé de 32,2 % à la fin de 2014 à 45 %

⁵ Voir Organisation pour la coopération et le développement économiques, *What is the Aid Outlook for 2015-18?* (Paris, 2015).

⁶ On estime que l'Afrique perdrait chaque année plus de 50 milliards de dollars du fait des flux financiers illicites (Nations Unies, 2015).

selon les estimations à la fin de 2017 (une augmentation de près de 40 %), alors que les taux d'intérêt sont élevés, dans le contexte d'une capacité limitée de collecte des recettes publiques et de gestion des finances publiques⁷. L'année 2017 a confirmé une tendance montrant que l'essor des économies émergentes a également ouvert de nouvelles filières de financement extérieur que les pays africains peuvent utiliser, souvent en l'absence de conditionnalités sur le choix des politiques.

11. Les envois de fonds des travailleurs migrants dans leur pays d'origine ont continué à avoir un impact profond sur la vie des familles, des collectivités et des pays. Ces envois de fonds⁸ vers l'Afrique subsaharienne, renforcés par l'amélioration de la conjoncture économique dans les pays de l'OCDE à revenu élevé, devraient augmenter au rythme raisonnable de 3,8 %, pour atteindre 39 milliards de dollars en 2018⁹.

12. La coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire demeure un moyen important de mettre en œuvre les objectifs de développement durable. L'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a apporté une impulsion nouvelle à la coopération Sud-Sud et au lancement de plusieurs initiatives majeures¹⁰. La coopération Sud-Sud – *qui complète mais ne remplace pas la coopération Nord-Sud* – offre de nouvelles possibilités et apporte un soutien financier potentiel à une accélération des progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable dans le continent africain. Par exemple, l'Inde a annoncé un crédit concessionnel de 10 milliards de dollars à l'Afrique, jusqu'en 2020, ce qui s'ajoute à 600 millions de dollars d'aide libérale¹¹. La Chine a également annoncé l'ouverture d'une caisse de 2 milliards de dollars destinés à aider les pays en développement à appliquer le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et elle a lancé le Fonds de coopération Sud-Sud sur le climat¹².

13. Pour permettre aux pays de « verdir » leur économie et de renforcer la résilience aux effets du changement climatique, il est indispensable de disposer de moyens de financement pour lutter contre des sécheresses, des inondations et des tempêtes de plus en plus fréquentes et de plus en plus graves. Les 12 engagements du Sommet Planète Terre tenu en décembre 2017 à Paris sur le financement climatique devraient aider à démontrer que les financements publics et privés peuvent rapidement être déployés dans les pays développés comme en développement pour renforcer le développement durable et aider les pays à réaliser leur propre plan d'action climatique.

14. Il existe actuellement un large ensemble de sources complexes de financement et d'instruments financiers, mais la difficulté pour les pays africains est de connaître l'existence de ces ressources et d'y avoir accès. C'est

⁷ Voir Credendo, « Rapid public debt build-up in sub-Saharan Africa », 27 février 2018. Disponible à l'adresse : www.credendo.com/ru/node/7710.

⁸ Dans la région, les principaux pays qui reçoivent d'importants envois de fonds – le Nigéria, le Sénégal et le Ghana – sont bien placés pour poursuivre leur croissance. La région comprend aussi plusieurs pays où les envois de fonds représentent une part importante du PIB ; c'est le cas notamment du Libéria (26 %), des Comores (21 %) et de la Gambie (20 %).

⁹ Voir Groupe de la Banque mondiale et Knomad, *Migration and Remittances: Recent Developments and Outlook* (Washington, Banque mondiale, 2017).

¹⁰ Par exemple, certains pays africains ont émis en 2017-2018 des bons « verts ». La coopération Sud-Sud est un moyen de partager ces expériences.

¹¹ L'Inde aussi a un programme de lignes de crédit en Afrique, qui comprend un fonds de développement Inde-Afrique doté de 100 millions de dollars, un fonds Inde-Afrique pour la santé publique de 10 millions de dollars, l'Alliance solaire internationale et 50 000 bourses d'études en Inde destinées, pendant la même période, à des étudiants africains.

¹² La Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique prévoit que le Japon investira 30 milliards de dollars (jusqu'en 2018) en Afrique, dans le cadre d'un partenariat public-privé.

pourquoi les pays africains doivent améliorer leur capacité de préparer des projets bancables.

B. Développement et transfert de technologie : science, technologie et innovation

15. La science, la technologie et l'innovation apportent des avantages importants pour la population, les autorités et le secteur privé. L'objectif de développement durable 17 les mentionne expressément comme moyens de mise en œuvre, en raison de leur potentiel de transformation transversale. La science et la technologie sont d'importance cruciale pour réaliser l'ensemble des objectifs de développement durable car elles apportent une impulsion à l'accélération des trois piliers du développement durable – *la croissance économique, l'inclusion sociale et la durabilité environnementale* – tout en fournissant un moyen novateur et efficace d'application, dans un monde actuel fortement interconnecté.

16. En 2017, l'argent mobile (transfert par téléphone mobile) demeure un exemple encourageant par son succès puisque cette technique aide les Africains qui n'ont pas de services bancaires à sortir de l'exclusion pour accéder à l'inclusion financière. L'un des exemples les plus connus est celui du M-Pesaby Safaricom, au Kenya, dont les services sont également disponibles en République démocratique du Congo (RDC), en Tanzanie, au Mozambique et au Lesotho. D'autres pays ont également adopté des services de transfert d'argent par téléphone mobile dirigés par des opérateurs, et c'est le cas de Orange Money, MTN Mobile Money et Tigo Cash; quelques pays ont mis en place des « portefeuilles » mobiles animés par les banques.

17. L'accès à Internet en particulier débloque de nouvelles possibilités de développement en ouvrant des filières innovantes de communication, en offrant l'accès à l'information et aux services, en améliorant la productivité et en encourageant l'innovation. La connectivité potentielle de plus de 7 milliards de personnes crée des possibilités exceptionnelles de valoriser les connaissances collectives dans l'ensemble du monde pour faciliter l'application des objectifs de développement durable. Le nombre d'utilisateurs d'Internet en Afrique a augmenté de plus de 20 % et, au Mali, cette augmentation représente presque une multiplication par six depuis janvier 2017. Le nombre d'utilisateurs d'Internet au Bénin, en Sierra Leone, au Niger et au Mozambique a plus que doublé au cours de 2017. En 2017, plus de 200 millions d'Africains ont obtenu leur premier téléphone mobile et deux tiers des 7,6 milliards d'habitants de la planète (5 135 milliards) ont maintenant un téléphone mobile. Le taux de pénétration du téléphone mobile reste cependant inférieur à 50 % dans une grande partie de l'Afrique centrale¹³.

18. Les dispositions prises pour promouvoir la coopération scientifique et technologique sont de plus en plus consignées dans les accords économiques et commerciaux bilatéraux et régionaux. Par exemple, la coopération Sud-Sud en matière de science, technologie et innovation devient une plateforme facilitant le commerce, l'investissement, la création d'infrastructures et la connectivité, ainsi que la coordination des politiques et des stratégies de développement entre pays en développement. L'Inde a notamment accru son aide à la création de capacités en Afrique par de nouvelles initiatives telles que « *Made in India* », « *Digital India* » et « *villes intelligentes* ». Ces initiatives offrent des possibilités d'élargir la coopération avec les pays africains partenaires.

19. Dans certaines régions d'Afrique, de grands projets de création d'infrastructures réunissant plusieurs États sont en cours, et c'est le cas de

¹³ See We Are Social, "Digital report 2018", 30 January 2018. Disponible à l'adresse <https://wearesocial.com/blog/2018/01/global-digital-report-2018>.

l'initiative « Une ceinture, une route » de la Chine, reliant la Chine à de nombreux pays africains qui ont exprimé un intérêt pour ce partenariat; ces projets pourraient offrir de nouvelles possibilités et apporter une nouvelle impulsion à la collaboration internationale. La Chine a déjà financé et construit la première voie ferrée électrifiée transnationale : une voie ferrée entre Djibouti et Addis-Abeba qui a coûté 4 milliards de dollars. Au Kenya, une entreprise chinoise a construit une nouvelle voie ferrée reliant Nairobi au port de Mombasa. Cette voie ferrée devrait ultérieurement relier le Kenya à l'Ouganda, au Rwanda et à la RDC. Le secteur privé est un partenaire essentiel pour que la science, la technologie et l'innovation contribuent de façon efficace et durable au développement de l'Afrique.

20. Sous les auspices de l'Union africaine et du Nouveau Partenariat économique pour le développement de l'Afrique (NEPAD), des pays africains ont adopté en 2005 le Plan d'action consolidé pour la science et la technologie. Ce plan contient des programmes de recherche en biotechnologie, biodiversité et connaissances autochtones, adduction d'eau, énergie, informatique, lutte contre la sécheresse et la désertification, mathématiques, industrie manufacturière, science des matériaux, techniques du laser et techniques après-récolte, et science de l'espace. En outre, le NEPAD aide les pays africains à mener leurs enquêtes sur la recherche-développement et sur l'innovation afin de constituer un corpus de données sur l'état et les tendances des dépenses des secteurs public et privé consacrées à la recherche-développement, le nombre de chercheurs par millions d'habitants, la productivité de la recherche et les activités innovantes au niveau des entreprises.

21. Les communautés économiques régionales sont une excellente filière pour la transmission de la science, la technologie et l'innovation. Par exemple, la politique de la science et de la technologie de la CEDEAO fait partie intégrante de sa Vision 2020. Cette politique est un cadre que les États membres peuvent utiliser s'ils souhaitent améliorer ou élaborer pour la première fois leur propre politique et plan d'action dans le domaine scientifique et technologique¹⁴.

22. L'Union européenne a apporté un financement pour la recherche-développement dans de nombreux pays africains. Le dialogue politique de haut niveau Union européenne-Afrique sur la science, la technologie et l'innovation a abouti à la publication de la « Feuille de route vers un partenariat Union européenne-Afrique pour la recherche et l'innovation », financé conjointement, l'accent étant mis sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'agriculture durable¹⁵. Dans le cadre du Programme panafricain de l'Union européenne, l'Union africaine a bénéficié d'un soutien de l'Union européenne, commencé en 2018, pour la deuxième phase du programme de bourses de recherche de l'Union africaine et pour la prorogation de l'initiative Africa Connect (2018) dont le but est de créer des réseaux régionaux de communication pour l'éducation et la recherche, ainsi que la connectivité à Internet à haut débit, avec un portail pour la collaboration mondiale à la recherche.

23. Les institutions et programmes des Nations Unies mènent diverses activités dans le domaine de la science, la technologie et l'innovation en Afrique. Ces activités vont de la recherche agronomique à la promotion de techniques spatiales. Par exemple, s'appuyant sur l'expérience de l'application de l'Initiative Société à l'ère de l'information (AISI) et du Réseau d'innovation africaine, la CEA s'attache à aider les pays africains et les communautés économiques régionales à formuler, adopter et appliquer de nouvelles politiques de la technologie et de l'innovation qui les aideront à accélérer le processus de transformation dans le contexte du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. La

¹⁴ Voir Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Rapport mondial de l'UNESCO sur la science* (Paris, 2016).

¹⁵ Adoptée à la troisième réunion des hauts fonctionnaires participant au Dialogue de politique de haut niveau Union européenne-Afrique, tenue à Addis-Abeba en avril 2016.

CEA mène également des recherches sur les systèmes d'innovation nationaux et régionaux, le transfert de technologie et les technologies nouvelles et émergentes susceptibles de concourir à la transformation économique, ainsi que dans des domaines essentiels tels que l'agriculture et la fourniture de services sociaux, où l'innovation et les technologies nouvelles peuvent aider à assurer la transformation économique et la valorisation des ressources humaines.

C. Création de capacités et questions systémiques

24. On a constaté qu'en 2017, de plus en plus, l'élaboration des plans de développement est le résultat d'un processus consultatif et fait partie intégrante des programmes de développement à l'échelle mondiale et régionale. Étant donné la détermination à appliquer avec succès le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063, la coopération avec les États Membres, en 2017, montre qu'il faut s'assurer qu'ils acquièrent bien une capacité technique importante adaptée, rattachée fermement aux instruments que sont le Programme 2030 et l'Agenda 2063 s'agissant de l'intégration de la planification nationale et des procédures budgétaires afin d'assurer la réalisation cohérente des deux programmes. Cela inclut une aide à la conception, la mise en œuvre, le suivi des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 et l'établissement de rapports à leur sujet, ainsi que le développement d'un large ensemble de produits de connaissance afin de guider l'orientation du choix des politiques en Afrique. Le renforcement des capacités améliorera l'efficacité et le succès de la mise en œuvre, du suivi et de l'examen du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et devrait permettre d'obtenir les résultats souhaités au niveau des pays.

25. Alors que la réalisation effective des objectifs de développement durable dépendra largement des décisions prises au niveau national, la plupart des objectifs et des cibles appellent aussi un renforcement de la coopération internationale. Les processus de suivi et d'examen aux niveaux régional et mondial doivent se renforcer mutuellement et compléter et soutenir les examens nationaux et locaux, le but ultime étant d'accélérer les progrès dans l'élimination de la pauvreté et la lutte contre la faim ainsi que dans la réalisation d'autres objectifs. Le Mécanisme africain d'examen par les pairs, le forum politique de haut niveau et le Mécanisme de coordination régionale sont des exemples de mécanismes régionaux pour le suivi et l'examen.

26. Les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 continuent à présenter de vastes lacunes statistiques qui compliquent l'établissement de rapports sur leur réalisation. En Afrique, il existe des données permettant de mesurer les progrès réalisés sur 37,8 % seulement des indicateurs des objectifs de développement durable. La couverture est inégale pour chaque objectif ou cible; par exemple, elle dépasse 60 % pour les objectifs 3, 7 et 9 mais est inférieure à 10 % pour les objectifs 11 et 13¹⁶. Cela est dû au fait que les statistiques ne bénéficient pas d'un ordre de priorité adéquat, leur financement est insuffisant, les systèmes statistiques restent faibles, ce qui est compliqué encore par le manque de coordination et de cohérence (les données sont dispersées); l'autonomie et les capacités des bureaux statistiques nationaux de même que l'obtention des données sont limitées, il faut aussi noter le retard de leur publication, l'insuffisance de la couverture et de la qualité des données (20 % des pays africains n'ont pas de recensement récent – certains recensements remontent aux années 70 ou 80) et l'accès et l'utilisation des données sont limités).

¹⁶ Voir Commission économique pour l'Afrique et al., *Rapport sur le développement durable en Afrique 2017 : Suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable* (Addis-Abeba, 2017).

27. L'évaluation des besoins de capacités et des lacunes en matière de données aidera à développer les statistiques dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 aux niveaux national, régional et international (CEA, 2017). Faute de statistiques de qualité, les gouvernements ne peuvent assurer une administration efficace et une bonne gestion et prendre des décisions reposant sur des données factuelles. Il faudrait pour y remédier des partenariats stratégiques novateurs entre les systèmes statistiques nationaux et les autres acteurs chargés d'établir les données. L'une des principales difficultés, dans ce partenariat, est celle d'analyser et de produire des résultats car, bien souvent, les mégadonnées ne suivent pas les principes statistiques établis, ce qui fait que l'action de collaboration doit chercher à réfléchir aux méthodes, aux définitions et aux classifications ainsi qu'à leur fonctionnement¹⁶

D. Commerce

28. L'année 2017 a vu la confirmation de l'influence du commerce international sur la façon dont les pays africains peuvent tirer parti des possibilités d'améliorer leur bien-être par le commerce.

29. À titre d'exemple : avant la onzième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le groupe africain avait établi six priorités. Les délégations réunies à Buenos Aires en décembre 2017 n'ont pas abouti à des résultats substantiels en dehors d'un engagement politique pris à la onzième Conférence de parachever les négociations sur les subventions à la pêche. Cet unique domaine d'un accord multilatéral, au sujet des subventions à la pêche, sans aucune assurance de succès, devrait inciter les pays africains à réévaluer leur démarche à l'égard de l'OMC à un moment où les risques et les incertitudes ne cessent d'augmenter¹⁷.

30. L'intégration régionale a un rôle éminent à jouer pour un resserrement de la collaboration et une augmentation du commerce intra-africain, qui devrait amener les États Membres à profiter des économies d'échelle et à développer progressivement des chaînes de valeur régionales robustes. Les pays africains échangent entre eux de plus en plus des produits à forte valeur ajoutée, ce qui contraste avec leurs exportations vers le reste du monde constituées surtout de produits de base. C'est dans ce contexte que l'Accord sur la zone de libre-échange continentale africaine pourrait jouer un rôle catalytique dans le domaine de l'intégration régionale. Les objectifs de la zone de libre-échange sont notamment la création d'un marché continental unique des biens et services avec une libre circulation des personnes s'occupant de l'activité économique et des investissements, l'expansion du commerce intra-africain et l'amélioration de la compétitivité des industries et entreprises africaines. Cela devrait permettre d'attirer des IED sur des projets nationaux et régionaux de développement des infrastructures par exemple, améliorer la compétitivité et la capacité de production, accroître la création d'emplois décents, améliorer la productivité et donc les revenus et réduire la vulnérabilité et les risques économiques.

¹⁷ Voir Christophe Bellmann, « After the WTO's Ministerial Conference, where next for Africa? », 15 février 2018. Disponible à l'adresse : www.ictsd.org/bridges-news/bridges-africa/news/after-the-wto%E2%80%99s-ministerial-conference-where-next-for-africa.

III. Recommandations

31. Les mesures suivantes sont recommandées :
- a) Suivre de près et analyser les données factuelles sur l'efficacité des différentes méthodes d'utilisation de l'APD comme catalyseur, notamment pour mobiliser l'investissement privé par des partenariats public-privé dans les pays en développement. L'APD peut également être un important moyen de mobiliser les ressources intérieures dans des domaines tels que le renforcement des capacités statistiques et la mobilisation des partenariats public-privé dans les pays en développement.
 - b) Réaffirmer le message relatif au renforcement de l'obligation, pour les gouvernements, de rendre des comptes de leur action. Étant donné l'étendue et la complexité des objectifs de développement durable, des ressources adéquates doivent être mobilisées pour assurer un suivi attentif et un examen approfondi des engagements pris dans le cadre de la coopération pour le développement, à l'aide de mécanismes mondiaux et régionaux de suivi et d'examen, comme le Mécanisme de coordination régionale, le forum politique de haut niveau et le Mécanisme africain d'examen par les pairs.
 - c) Recenser et étudier de nouvelles initiatives de coopération Sud-Sud et examiner leur suivi ainsi que leur mécanisme d'évaluation afin de dégager des enseignements utiles qui permettent de mieux comprendre comment obtenir de meilleurs résultats de développement durable grâce à la coopération Sud-Sud. Ces activités pourraient être un utile moyen de plaider pour une coopération Sud-Sud renforcée et pour leur rôle dans le pouvoir transformateur de la science, la technologie et l'innovation.
 - d) Garantir que tous les États membres profitent bien d'une capacité technique adaptée et découlant des cadres d'action du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063, afin d'améliorer leur intégration dans les cadres nationaux de planification et d'assurer la bonne réalisation des deux programmes. Cela inclut un soutien à la conception, la mise en œuvre et le suivi des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063.
 - e) Une amélioration des données statistiques et de leur analyse doit permettre de mieux mesurer, suivre et gérer les résultats de développement. Cela suppose des partenariats stratégiques novateurs entre les systèmes statistiques nationaux et d'autres acteurs des diverses communautés de production des statistiques.
 - f) La zone de libre-échange continentale africaine doit bénéficier d'un soutien ferme pour sa gouvernance, son financement et l'ensemble de son effet innovant, de façon que sa mise en œuvre donne de bons résultats. Il faudra aussi appliquer au mieux le Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain (BIAT), qui est le cadre de définition des politiques indispensables au succès de la ZLEC.

IV. Cinq messages principaux pouvant être soumis à l'examen du Forum régional africain pour le développement durable

32. Pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063, il importe de préconiser l'adoption de mesures visant à améliorer la mobilisation des ressources intérieures dans des domaines tels que l'amélioration de l'administration fiscale, l'élargissement de la base d'imposition et l'élimination des possibilités d'évasion fiscale, en particulier par le fait des riches; l'établissement d'un ordre de priorité des dépenses privilégiant celles qui ont l'incidence la plus grande sur les couches défavorisées; le suivi de l'effet des dépenses publiques au regard des objectifs poursuivis; et la lutte contre les flux financiers illicites, notamment par l'amélioration de la capacité d'audit fiscal et le renforcement de la coopération sur les questions fiscales.

33. Les bureaux nationaux de statistique, aidés par les partenaires de développement, doivent renforcer leurs systèmes de développement des statistiques et de collecte de données, ainsi que les plans de gestion statistique pour répondre aux besoins de suivi et d'établissement de rapports dans l'optique du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 de façon standardisée et intégrée.

34. La planification et la coordination des politiques à long terme et le suivi des progrès réalisés ainsi que l'évaluation de l'impact doivent permettre de déterminer les succès de la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans le continent et d'examiner la raison des échecs et des lacunes dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063.

35. Les investissements consacrés à la recherche-développement doivent être considérablement accrus, et il faut prêter attention à l'élaboration de l'information et des services climatologiques, au développement d'une infrastructure résiliente et des capacités d'industrialisation verte.

36. La zone de libre-échange continentale africaine doit bénéficier d'un soutien robuste pour sa gouvernance, son financement et son effet novateur général pour que sa réalisation donne les résultats escomptés.